Budget de dépenses

2003-2004

Volume I

Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2004

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément
aux articles 45, 46 et 47
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

Conseil du trésor
Québec

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-21811-X
2e édition
Dépôt légal, 2e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblé nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme. La première section portant sur l'Assemblée nationale comprend ses crédits 2003-2004 ainsi que son plan annuel de gestion des dépenses pour l'année financière. L'autre section présente les crédits et les plans annuels de gestion des dépenses de chacune des personnes désignées.

En plus du présent volume « *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume II : *Crédits des ministères et organismes*

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme.

Volume III : *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*

Ce volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Volume IV : *Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

Ce volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

Table des matières

Page

ASSEMBLÉE NATIONALE

Introduction 3
Crédits 5
Plan annuel de gestion des dépenses 13

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Crédits 17
Plans annuels de gestion des dépenses
- Le Protecteur du citoyen 25
- Le Vérificateur général 29
- Le Directeur général des élections 33
- Le Commissaire au lobbyisme 37

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

INTRODUCTION

L'administration de l'Assemblée nationale a pour objectif de soutenir les députés dans leurs fonctions de législateur, de contrôleur de l'action gouvernementale et d'intermédiaire entre les électeurs et l'administration publique. Afin de mener à bien sa mission, l'Assemblée s'est dotée d'un plan stratégique articulé autour de trois orientations visant à faire converger les efforts des diverses branches de son administration dans la mêm e direction.

Des services améliorés et mieux adaptés pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée nationale et mieux appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions. Cette orientation traduit la volonté de l'administration d'améliorer la qualité du soutien à l'ensemble des parlementaires, notamment en profitant des occasions offertes par les technologies.

Une Assemblée nationale mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur. Il s'agit ici de mieux faire connaître au citoyen la mission, le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée et de ceux qui la composent, les députés.

Une administration qui mise sur la compétence et la mobilisation de son personnel ainsi que sur une gestion moderne et efficace des ressources. Afin d'offrir le meilleur service possible aux députés, l'administration de l'Assemblée doit assurer le renouvellement de son personnel et maintenir les compétences de ses employés.

Les députés doivent pouvoir compter, dans l'exercice de leurs fonctions, sur des services administratifs indépendants de ceux du gouvernement. Les orientations stratégiques énumérées ci-dessus visent néanmoins à ancrer l'administration de l'Assemblée dans le processus global de modernisation de la fonction publique.

Le budget de dépenses qui apparaît dans le présent volume est inscrit à titre indicatif puisque c'est au Bureau de l'Assemblée nationale qu'il revient d'y apporter, au besoin, des modifications et de l'approuver.

Assemblée nationale

Programmes	2003-2004 Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	2003-2004 Crédits	2002-2003 Crédits
			(000 $)		
1. Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	16 619,9	-	6,0	**16 625,9**	15 770,4
2. Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	33 567,3	4 570,0	5 800,3	**34 797,6**	36 997,3
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	41 446,8	-	-	**41 446,8**	43 232,1
	91 634,0	4 570,0	5 806,3	**92 870,3**	95 999,8
Moins : Crédits permanents				**92 870,3**	95 999,8
Crédits à voter				**-**	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 $)
Rémunération	**66 291,2**	66 201,1
Fonctionnement	**25 188,4**	25 309,5
Transfert	**154,4**	139,0
Total	**91 634,0**	91 649,6
Effectif des programmes	**586**	586
Effectif total	**586**	586
Budget d'investissements		
Immobilisations	**5 806,3**	8 920,2
Total	**5 806,3**	8 920,2

Programme 1
Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles

Éléments	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	**Crédits**	Crédits
			(000 $)		
1. Affaires parlementaires	5 952,0	-	-	**5 952,0**	5 363,8
2. Affaires institutionnelles	10 667,9	-	6,0	**10 673,9**	10 406,6
	16 619,9	-	6,0	**16 625,9**	15 770,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				**5 952,0**	5 363,8
Élément 2				**10 673,9**	10 406,6
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale, à informer les parlementaires et les citoyens des activités de l'Assemblée nationale, à assurer la gestion de la bibliothèque, des activités protocolaires et pédagogiques de même que des activités interparlementaires.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
		(000 $)		
Rémunération	5 470,3	7 923,2	**13 393,5**	12 305,4
Fonctionnement	481,7	2 640,3	**3 122,0**	3 354,6
Transfert	-	104,4	**104,4**	104,4
	5 952,0	10 667,9	**16 619,9**	15 764,4
Effectif total	101	157	**258**	257
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	6,0	**6,0**	6,0
	-	6,0	**6,0**	6,0

Programme 2
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Éléments	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 $)		
1. Soutien administratif et technique	15 314,6	-	5 710,3	**21 024,9**	23 060,0
2. Soutien à la gestion des ressources	18 252,7	4 570,0	90,0	**13 772,7**	13 937,3
	33 567,3	4 570,0	5 800,3	**34 797,6**	36 997,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				**21 024,9**	23 060,0
Élément 2				**13 772,7**	13 937,3
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer le soutien nécessaire aux parlementaires et aux unités administratives au regard de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles d'une part, et des services reliés à la diffusion des débats, aux technologies de l'information, à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la gestion du parc immobilier et des restaurants d'autre part.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
		(000 $)		
Rémunération	9 374,9	11 585,9	**20 960,8**	20 117,0
Fonctionnement	5 939,7	6 666,8	**12 606,5**	12 536,1
	15 314,6	18 252,7	**33 567,3**	32 653,1
Effectif total	198	130	**328**	329
Budget d'investissements				
Immobilisations	5 710,3	90,0	**5 800,3**	8 914,2
	5 710,3	90,0	**5 800,3**	8 914,2

Programme 3
Services statutaires de soutien aux parlementaires

Éléments	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	**Crédits**	Crédits
			(000 $)		
1. Indemnités et allocations	21 305,9	-	-	**21 305,9**	22 457,9
2. Personnel des députés	17 996,9	-	-	**17 996,9**	18 539,2
3. Services de recherche des partis	1 515,0	-	-	**1 515,0**	1 510,4
4. Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	629,0	-	-	**629,0**	724,6
	41 446,8	-	-	**41 446,8**	43 232,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1)					
Élément 1				**12 988,5**	14 259,9
Élément 4				**629,0**	724,6
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				**8 317,4**	8 198,0
Élément 2				**17 996,9**	18 539,2
Élément 3				**1 515,0**	1 510,4
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 $)			
Rémunération	13 954,2	16 155,4	1 198,3	629,0	**31 936,9**	33 778,7
Fonctionnement	7 351,7	1 791,5	316,7	-	**9 459,9**	9 418,8
Transfert	-	50,0	-	-	**50,0**	34,6
	21 305,9	17 996,9	1 515,0	629,0	**41 446,8**	43 232,1

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 $)	
Programme 1 - Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles		
Fondation Jean-Charles-Bonenfant	**104,4**	104,4
Programme 3 - Services statutaires de soutien aux parlementaires		
Autres projets de transfert	**50,0**	34,6
Total	**154,4**	139,0

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 $)	
Organismes à but non lucratif	**50,0**	34,6
Personnes	**104,4**	104,4
Total	**154,4**	139,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 $)	
Support	**154,4**	139,0
Total	**154,4**	139,0

PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'Assemblée nationale est regroupé à l'intérieur de trois programmes. Ces programmes, par les crédits qui y sont consacrés, visent l'optimisation des créneaux d'activités de l'Assemblée nationale.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	16 619,9	855,5	15 764,4	15 764,4
2. Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	33 567,3	914,2	32 653,1	32 653,1
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	41 446,8	(1 785,3)	43 232,1	43 232,1
Total	91 634,0	(15,6)	91 649,6	91 649,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	586	—	586	—

Le budget de dépenses 2003-2004 de l'Assemblée nationale s'établit à 91,6 M$, soit le même montant qui a été dépensé en 2002-2003.

Précisons que le budget de dépenses de l'Assemblée nationale apparaissant aux crédits 2003-2004 y est inscrit à titre indicatif seulement et qu'il revient au Bureau de l'Assemblée nationale d'y apporter des modifications, s'il le juge à propos.

Programme 1 : Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale, à informer les parlementaires et les citoyens des activités de l'Assemblée nationale et à assurer la gestion de la Bibliothèque, des activités protocolaires et pédagogiques de même que des activités interparlementaires.

Les dépenses de ce programme augmentent de 0,9 M$ en 2003-2004 par rapport au budget de dépenses 2002-2003. Cette augmentation découle principalement de la hausse du coût des traitements.

Programme 2 : Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Ce programme vise à assurer le soutien aux parlementaires et aux unités administratives au regard de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles et des services reliés à la diffusion des débats, aux technologies de l'information, à la sécurité des personnes et des biens d'une part, ainsi que de la gestion du parc immobilier et des restaurants d'autre part.

L'augmentation du budget de dépenses de 0,9 M$ s'explique principalement par un accroissement de 0,5 M$ des dépenses reliées à la masse salariale et par un accroissement de 0,4 M$ des frais d'énergie reliés au fonctionnement et à l'entretien des immobilisations.

Programme 3 : Services statutaires de soutien aux parlementaires

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Les dépenses de ce programme diminuent de 1,8 M$ par rapport au budget de dépenses de 2002-2003. Cette variation budgétaire découle principalement de l'accroissement des dépenses générales des députés de 0,8 M$ et d'une diminution de dépenses au chapitre du régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale de 2,6 M$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	5 806,3	8 920,2
Prêts, placements et avances	—	—

Le budget d'investissements pour l'exercice 2003-2004 montre une variation de 3,1 M$ à la baisse par rapport au budget de 2002-2003. Pour 2003-2004, la mise à niveau des infrastructures technologiques de même que l'acquisition du matériel et équipement s'y greffant constituent la majeure partie des sommes qui seront investies.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Programmes	2003-2004 Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	**Crédits**	2002-2003 Crédits
			(000 $)		
1. Le Protecteur du citoyen	8 003,5	110,3	200,0	**8 093,2**	8 012,1
2. Le Vérificateur général	19 279,0	415,9	250,0	**19 113,1**	18 983,0
3. Administration du système électoral	72 260,0	1 520,0	1 910,0	**72 650,0**	37 308,6
4. Le Commissaire au lobbyisme	2 495,4	121,2	18,0	**2 392,2**	1 830,4
	102 037,9	2 167,4	2 378,0	**102 248,5**	66 134,1
Moins :					
Crédits permanents				**72 900,3**	37 558,9
Crédits reportés				**225,5**	-
Crédits à voter				**29 122,7**	28 575,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	**2003-2004**	**2002-2003**
		(000 $)
Rémunération	**35 750,9**	44 142,5
Fonctionnement	**63 555,0**	19 090,2
Transfert	**2 732,0**	2 484,7
Total	**102 037,9**	65 717,4
Effectif des programmes	**562**	544
Effectif total	**562**	544
Budget d'investissements		
Immobilisations	**2 378,0**	2 674,5
Total	**2 378,0**	2 674,5

Programme 1
Le Protecteur du citoyen

Élément	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	**Crédits**	Crédits
			(000 $)		
1. Le Protecteur du citoyen	8 003,5	110,3	200,0	**8 093,2**	8 012,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le Protecteur du citoyen, (L.R.Q., c. P-32)					
Élément 1				**250,3**	250,3
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				**225,5**	-
Crédit à voter				**7 617,4**	7 761,8

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de se saisir des griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	**Élément**		2003-2004	2002-2003
	1			
		(000 $)		
Rémunération	6 319,6		**6 319,6**	6 182,5
Fonctionnement	1 683,9		**1 683,9**	1 732,6
	8 003,5		**8 003,5**	7 915,1
Effectif total	94		**94**	94
Budget d'investissements				
Immobilisations	200,0		**200,0**	200,0
	200,0		**200,0**	200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Programme 2
Le Vérificateur général

Élément	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	**Crédits**	Crédits
			(000 $)		
1. Le Vérificateur général	19 279,0	415,9	250,0	**19 113,1**	18 983,0
Crédit à voter				**19 113,1**	18 983,0

Ce programme vise à permettre au Vérificateur général d'effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères, de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement et à communiquer le résultat de cette vérification dans un rapport à l'Assemblée nationale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	**Élément** 1	2003-2004	2002-2003
	(000 $)		
Rémunération	16 294,4	**16 294,4**	14 966,0
Fonctionnement	2 984,6	**2 984,6**	3 522,9
	19 279,0	**19 279,0**	18 488,9
Effectif total	252	**252**	234
Budget d'investissements			
Immobilisations	250,0	**250,0**	950,0
	250,0	**250,0**	950,0

Programme 3
Administration du système électoral

Éléments	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	**Crédits**	Crédits
			(000 $)		
1. Gestion interne et soutien	16 152,9	640,0	610,0	**16 122,9**	13 562,6
2. Commission de la représentation électorale	203,8	-	-	**203,8**	201,1
3. Activités électorales	55 903,3	880,0	1 300,0	**56 323,3**	23 544,9
	72 260,0	1 520,0	1 910,0	**72 650,0**	37 308,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi électorale, (L.R.Q., c. E-3.3)					
Élément 1				**16 122,9**	13 562,6
Élément 2				**203,8**	201,1
Élément 3				**56 323,3**	23 544,9
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments 1	2	3	2003-2004	2002-2003
			(000 $)		
Rémunération	11 545,4	-	-	**11 545,4**	22 173,3
Fonctionnement	4 607,5	203,8	53 171,3	**57 982,6**	13 280,6
Transfert	-	-	2 732,0	**2 732,0**	2 484,7
	16 152,9	203,8	55 903,3	**72 260,0**	37 938,6
Effectif total	195	-	-	**195**	195
Budget d'investissements					
Immobilisations	610,0	-	1 300,0	**1 910,0**	1 000,0
	610,0	-	1 300,0	**1 910,0**	1 000,0

Programme 4
Le Commissaire au lobbyisme

Élément	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	**Crédits**	Crédits
			(000 $)		
1. Le Commissaire au lobbyisme	2 495,4	121,2	18,0	**2 392,2**	1 830,4
Crédit à voter				**2 392,2**	1 830,4

Ce programme vise à permettre au Commissaire au lobbyisme d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme auprès des titulaires de charges publiques qui oeuvrent au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	**Élément** 1	2003-2004	2002-2003
	(000 $)		
Rémunération	1 591,5	**1 591,5**	820,7
Fonctionnement	903,9	**903,9**	554,1
	2 495,4	**2 495,4**	1 374,8
Effectif total	21	**21**	21
Budget d'investissements			
Immobilisations	18,0	**18,0**	524,5
	18,0	**18,0**	524,5

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 $)	
Programme 3 - Administration du système électoral		
Financement des partis politiques	**2 732,0**	2 484,7
Total	**2 732,0**	2 484,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 $)	
Organismes à but non lucratif	**2 732,0**	2 484,7
Total	**2 732,0**	2 484,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 $)	
Support	**2 732,0**	2 484,7
Total	**2 732,0**	2 484,7

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PROTECTEUR DU CITOYEN

LE MESSAGE DE LA PROTECTRICE DU CITOYEN

Le plan annuel de gestion des dépenses de l'année 2003-2004 découle des orientations et des objectifs du plan stratégique 2001-2004 transmis au président de l'Assemblée nationale en mars 2001. Il fait état de l'attribution prévue des ressources confiées au Protecteur du citoyen pour compléter la mise en œuvre de ses orientations stratégiques, selon les exigences prévues à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

Ce plan, que je m'engage à réaliser, vise à mieux protéger les citoyens et les citoyennes contre les erreurs ou les injustices de l'administration publique, conformément à la mission du Protecteur du citoyen.

PAULINE CHAMPOUX-LESAGE

LE PROTECTEUR DU CITOYEN

LE PLAN BUDGÉTAIRE

La variation budgétaire, comparativement à l'année dernière, provient du report de crédits non utilisés en 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

		2003-2004		2002-2003	
		BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
		(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
		(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1.	Le Protecteur du citoyen	8 003,5	88,4	7 915,1	7 601,7
	Total	8 003,5	88,4	7 915,1	7 601,7
	Effectif (ETC)	94	0	94	—

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de se saisir des griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique, d'intervenir afin de corriger une situation préjudiciable et d'éviter qu'elle ne se reproduise. Il vise également à prévenir les préjudices ainsi qu'à protéger les droits et les valeurs démocratiques.

Le Protecteur du citoyen prévoit pour 2003-2004 des dépenses semblables à l'année précédente, aucun élément particulier ne venant modifier significativement les activités nécessaires à l'accomplissement de sa mission, si ce n'est une dépense particulière estimée à 47 000 $ pour assurer l'organisation du conseil d'administration de l'Institut International de l'Ombudsman dont il sera l'hôte en octobre 2003.

Quant à l'effectif, il a été accru de neuf postes par décret au cours de l'année 2002-2003. La correction apportée par le décret reflète les transferts de postes et les ajouts de crédits de rémunération obtenus au cours des années précédentes.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	200,0	200,0
Prêts, placements et avances	—	—

En 2003-2004, les dépenses d'investissements permettront d'entreprendre la refonte du système de gestion des dossiers d'enquête. Des dépenses d'investissements seront aussi nécessaires pour maintenir le parc d'équipements informatiques qui soutient la réalisation de la mission du Protecteur du citoyen.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Le plan annuel de gestion des dépenses pour l'année budgétaire 2003-2004 a été préparé en conformité avec notre plan stratégique 2003-2006 qui sera déposé à l'Assemblée nationale prochainement. Ce plan, que je mettrai en œuvre, vise à assurer la continuité de mes activités de vérification ainsi que leur développement.

DORIS PARADIS, CA
Vérificatrice générale par intérim

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'objectif du programme est de permettre au Vérificateur général d'effectuer d'une part des travaux de vérification des états financiers, des travaux de vérification de la conformité aux autorisations et des travaux de vérification de l'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères, des organismes et entreprises du gouvernement ainsi que des bénéficiaires de subventions. D'autre part, il vise à lui donner les moyens de communiquer le résultat de ces travaux dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale.

Notons que le 18 avril 2002, le Bureau de l'Assemblée nationale a approuvé un plan de redressement des effectifs du Vérificateur général; ces derniers avaient diminué de plus de 50 postes au cours des dix années précédentes. Le plan de redressement qui fut approuvé vise à augmenter ces effectifs de 43 postes : 25 postes en 2002-2003 et 18 autres en 2003-2004.

Pour 2003-2004, l'application de ce plan de redressement occasionne donc une augmentation budgétaire de 1,3 M$. Toutefois, une partie de ce montant, soit 383 000 $, servira à supporter l'augmentation annuelle des salaires et des autres coûts. Ainsi, en 2003-2004, sur les 18 postes additionnels autorisés, le Vérificateur général prévoit combler 11 postes.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

		2003-2004		2002-2003	
		BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
		(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
		(1)	(2) = (1) - (3)	(3)	(4)
2.	Le Vérificateur général	19 279,0	790,1	18 488,9	17 163,6
	Total	19 279,0	790,1	18 488,9	17 163,6
	Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	252	18	234	234

La variation du budget en 2003-2004 s'explique comme suit :

— 1 251 000 $ dû à l'augmentation des ressources prévue dans le plan de redressement de l'effectif visant à rétablir l'effectif de vérification à un niveau plus acceptable et ainsi contribuer à réduire le fort taux de roulement du personnel;

— 9 100 $ par l'augmentation de la dépense de loyer;

— et par la réduction de dépenses non récurrentes de 470 000 $ liées au déménagement du bureau de Québec.

L'écart entre le budget de dépenses pour 2002-2003 et la dépense probable découle principalement des coûts supplémentaires occasionnés par le déménagement qui ont été comptabilisés comme investissements.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	250,0	950,0
Prêts, placements et avances	—	—

La variation du budget d'investissements en 2003-2004 s'explique par des dépenses non récurrentes de 700 000 $ en 2002-2003 liées à l'aménagement dans les locaux du nouveau bureau de Québec.

Au cours de 2003-2004, les dépenses d'investissements du Vérificateur général se rapporteront surtout au matériel informatique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ce plan annuel de gestion des dépenses a été préparé en conformité avec nos orientations stratégiques 2001-2005 qui ont été transmises le 30 mars 2001 au président de l'Assemblée nationale.

L'information budgétaire qui est incluse dans ce plan de gestion des dépenses couvre l'année budgétaire 2003-2004. Ces données ne sont inscrites qu'à titre indicatif compte tenu qu'en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), le Directeur général des élections n'est pas tenu de présenter un plan annuel de gestion des dépenses.

Toutefois, la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) vise le Directeur général des élections au regard de la planification stratégique, nommément par le rapport annuel de gestion.

MARCEL BLANCHET

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget du Directeur général des élections du Québec (DGE) et celui de la Commission de la représentation électorale (CRE) sont inclus dans le programme 3 du portefeuille Personnes désignées par l'Assemblée nationale, soit l'Administration du système électoral. Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

		2003-2004		2002-2003	
		BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
		(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
		(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
3.	Administration du système électoral	72 260,0	34 321,4	37 938,6	37 938,6
	Total	72 260,0	34 321,4	37 938,6	37 938,6
	Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	195	0	195	195

Le budget de dépenses 2003-2004 du DGE est supérieur de 34,3 M$ à celui de 2002-2003. Cet écart s'explique notamment par l'ajout en 2002-2003, sur le budget d'origine de 23,3 M$, d'une somme de 3,0 M$ pour la tenue d'élections partielles, de 12,0 M$ pour la réalisation d'activités préparatoires à la tenue d'élections générales et d'une provision pour la tenue d'un tel événement. De plus, le budget de dépenses 2003-2004 inclut une somme de 46,0 M$ pour la tenue d'élections générales et 2,7 M$ pour les élections scolaires.

Les prévisions budgétaires du DGE, figurant au budget de dépenses 2003-2004, n'y sont inscrites qu'à titre indicatif. Il revient à une commission parlementaire, lors de l'étude de ces prévisions budgétaires et du rapport financier préliminaire, de les approuver et de déposer son rapport à l'Assemblée nationale.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	1 910,0	1 000,0
Prêts, placements et avances	—	—

Au cours de la prochaine année, les investissements du DGE se rapporteront principalement à trois axes d'intervention de la planification stratégique, à savoir « L'utilisation optimale des technologies », « Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires » et « Le partage de l'expertise ».

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME

LE MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

Le 13 juin 2002, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (2002, c. 23) et nommait, le 14 juin, un Commissaire au lobbyisme chargé de la surveillance et du contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques.

Depuis mon entrée en fonction le 5 août 2002, trois priorités ont guidé mes actions :

— L'acquisition d'une expertise spécifique en matière de lobbyisme par le recrutement de ressources humaines compétentes et la dotation de ressources matérielles, financières et informationnelles adéquates eu égard au mandat qui m'a été confié;

— La diffusion de l'information relative à la loi et à ses objectifs auprès d'acteurs multiples et diversifiés du monde du lobbyisme et du public en général;

— L'élaboration d'un code de déontologie des lobbyistes présenté à la présidente de l'Assemblée nationale dans les délais prescrits par la loi, le 30 janvier 2003, puis déposé devant l'Assemblée nationale, le 11 mars dernier.

Par ailleurs, je me suis engagé avec mon équipe dans le processus d'élaboration d'un premier plan stratégique qui précisera les orientations, les objectifs et les actions qui garantiront la réalisation de mon mandat. Suivra l'élaboration d'un plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice 2004-2005.

ANDRÉ C. CÔTÉ

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

		2003-2004		2002-2003	
		BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
		(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
		(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
4.	Le Commissaire au lobbyisme	2 495,4	1 120,6	1 374,8	852,2
	Total	2 495,4	1 120,6	1 374,8	852,2
	Effectif (ETC)	21	0	21	—

L'augmentation du budget de dépenses 2003-2004 résulte de la première année budgétaire complète du Commissaire au lobbyisme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 $)	2002-2003 (000 $)
Immobilisations	18,0	524,5
Prêts, placements et avances	—	—